

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

(/) SECRET N°

04/916 au 19/10/84

/INTERFPPS/DGTFP/DFP/SAF/2.1:

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant Promotion à trois (3) ans au
titre de l'année 1983 de certains
Administrateurs des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des SAF (Administration
Générale).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.1979 ;

(/u la loi 15/62 du 03.02.62 portant statut général des
fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.05.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.02.62 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
des SAF ;

(/u le décret n° 65/170/FP du 25.6.65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements, indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.08.84 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.08.1984 portant organisation
des Interins des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.08.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 04/916 /INTERFPPS/DGTFP/ au 19/10/84
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983
de certains Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des SAF (Administration Générale).

(/) SECRETE :

.../...

ARTICLE 1er .- Les Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale) dont les noms suivent sont promus au titre de l'année 1983 au 4^e échelon de leur grade ACC = néant :

- ADOUA Michel	P/c du 01.12.84	O.C.B.
- NDZONO Emmanuel	P/c du 22.03.84	stage en France

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 19 Octobre 1984

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA .-

- Angé Edouard POUNGUI .-

Le Ministre des Finances et
du Budget,

- Itiki Ossétoumba ILEKOUNDOU .-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1
- DGFI/DFP	3
- D.H.B.	3
- D.U.F.	2
- INTERESSES	2
- O.C.B.	2
- DOSSIERS	6
- AMBACO.FRANCE	2
- SGCM/EC	2/20